

Stratégie cantonale de biodiversité

Résultat de l'évaluation Boussole 21

Outil mis à disposition par le Bureau de la durabilité de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Dupraz Amélie
Email : marie-amelie.dupraz-ardiot@fr.ch
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : SG

Co-auteurs : Fabienne Plancherel (SSP), Marie Pichard (SEn), Thomas Kadelbach (SG-DEEF), Adrian Aebischer (SFN) et Nicolas Fasel (SFN)

Déroulement : 10 mai 2022, 13 juin 2022, 6 septembre 2022

Informations sur le projet

Description : A l'aube de la 6ème extinction
SCB = réponse à cette crise
Au centre de la SCB: l'humain - la biodiversité s'épanouira à nouveau, différente.
A noter que la biodiversité est présente dans des endroits qui peuvent paraître inattendus pour les non expert.e.s: talus routiers ou sols, par ex.

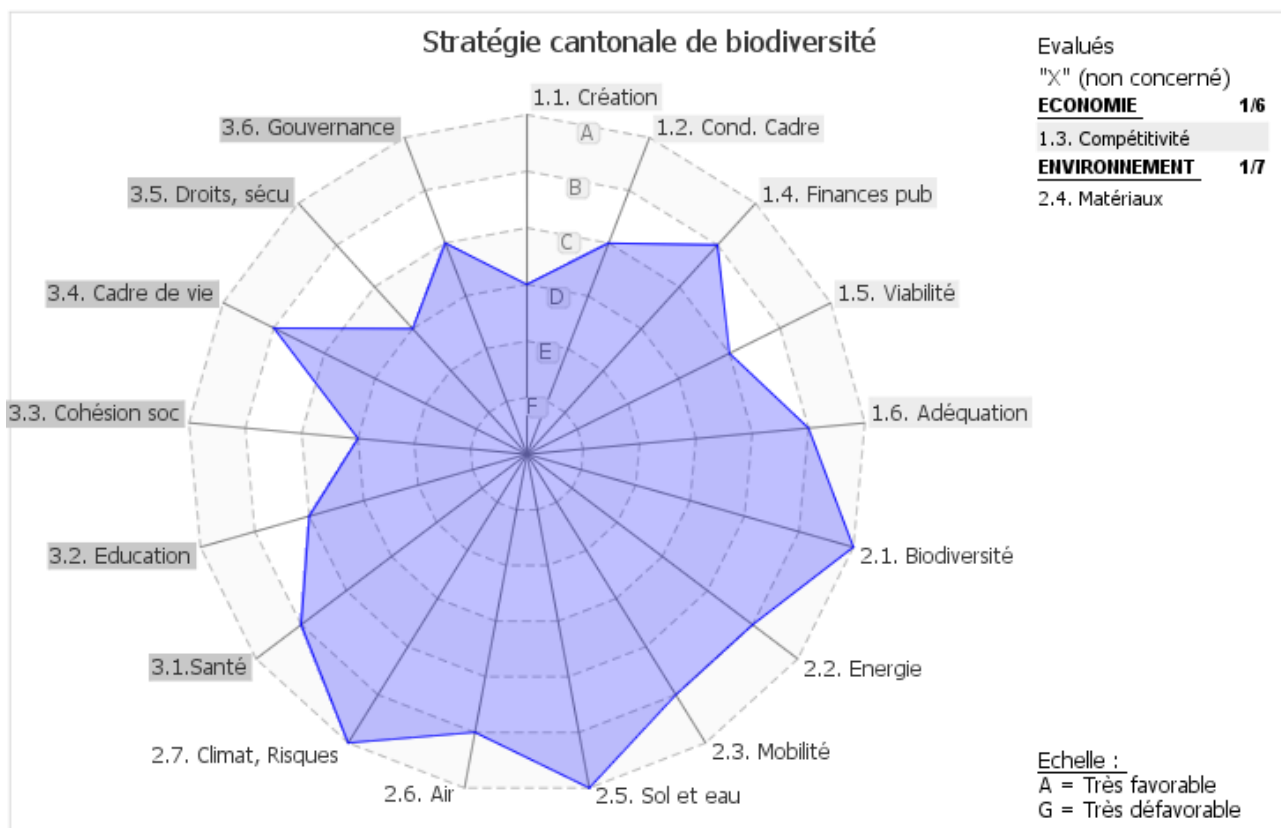
Effet levier Périètre: impact sur 10 ans sur canton de Fribourg en comparaison avec situation actuelle.
Moyen

Domaines concernés :

Economie	Environnement	Société
Moyennement	Moyennement	Moyennement

Commentaire général sur l'évaluation

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Energie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale
1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative
	2.7. Changement climatique et risques	

Economie

1.1. Création et distribution de richesses

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation : - Il peut y avoir des effets "négatifs" sur l'activité économique à court terme, à travers plus de restrictions, qui peuvent freiner le développement de certaines régions et mener à des pertes d'emplois.

- A contrario - toujours à court terme -, il peut y avoir des effets positifs: tourisme d'été - Lac Noir -, choix donné aux exploitant.e.s agricoles: produire des carottes ou de la biodiversité, choix facultatif et réversible - on peut toujours changer d'avis d'une saison à l'autre, il y a peu de contraintes, très peu de mesures obligatoires -5% - , création d'emplois, par ex. en mandatant des entreprises locales pour revitaliser un biotope, possibilité aussi d'utiliser plus d'argent de la Confédération, car plus de personnel au canton pour l'utiliser.

- Au niveau des exploitations agricoles, les mesures de promotion de la biodiversité nécessitent souvent moins de travail et d'investissement en termes de temps.

- A long terme, la biodiversité représentant le capital naturel de l'activité économique, la contribution de la SCB est positive.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Il faudrait thématiquer les aspects économiques dans la SCB en décrivant les impacts positifs et négatifs, à court et à long terme, sur l'économie locale, par ex. sous la forme d'un paragraphe titré "Conséquences économiques".

Ensuite, on pourrait introduire une évaluation des impacts de la SCB sur l'économie locale après quelques années de mise en oeuvre.

1.2. Conditions cadre pour l'économie

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les mesures de la SCB sont cohérentes avec les principes et objectifs de l'aménagement du territoire cantonal LATEc et Plan Directeur, et ne rentrent pas en contradiction avec ceux-ci.

Au sens large, les services écosystémiques devraient être considérés comme des conditions-cadres propices à l'économie, en ce sens qu'il s'agit de ressources gratuites ou peu coûteuses eaux propres, pollinisation par ex.. Le domaine agro-alimentaire, une activité économique importante du canton, en bénéficie particulièrement. Les aménagements en faveur de la biodiversité en milieu urbain rendent les conditions de vie et de travail plus agréables. Cette meilleure qualité de vie augmente l'attractivité économique d'un territoire, et améliore donc les conditions-cadres, ceci dans une perspective générale / méta, notamment à long terme.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.4. Finances publiques

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Ne pas réaliser les mesures de la SCB aura un coût en termes de pertes de services écosystémiques. Autrement dit, ne pas agir coûtera, à moyen et long terme, beaucoup plus cher que de mettre en œuvre la SCB - par ex. préservation de la qualité des eaux des sources en diminuant les pesticides, plutôt qu'épuration de sources polluées, ce qui coûte beaucoup plus cher -.

Le projet de SCB permettra au Canton de FR de capter de l'argent de la CH, le Canton pouvant dès lors investir dans certains projets co-financés par celle-ci.

Ce projet renforcera la capacité d'action publique en prévoyant des objectifs, des mesures et des moyens - financement et personnel -, et lui donnera une légitimité supplémentaire. Le fait que la SCB nécessite d'agir de manière transversale renforcera la capacité de collaboration des entités de l'administration cantonale, mais aussi des autres parties prenantes - communes, régions, acteurs privés comme les ONG pour des partenariats externes.

Risques de répercussions négatives : Cf risques cités ci-dessus, liés à la non-action.

Potentiel d'amélioration : Le coût de la non-action pourrait être thématiqué dans la SCB, dont le chapitre financier ne devrait pas contenir que les incidences financières immédiates.

La question du renforcement de la capacité d'action publique mériterait également d'être évoquée dans le document, plus particulièrement la capacité de mobilisation/collaboration des acteur-trices à différents niveaux. Autrement dit: le caractère transversal de la SCB - = traitement de ses objectifs dans toutes les politiques sectorielles concernées - nécessite des partenariats avec tous types d'acteurs-trices, ce qui renforcera la capacité d'action publique.

1.5. Faisabilité et viabilité du projet

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier

/ Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet est viable et faisable, à condition d'avoir un financement et du personnel.

La SCB a été élaboré avec les parties prenantes. Le suivi est prévu dans la SCB. Un ajustement des mesures aura lieu en cours de réalisation, avec une réattribution des montants si nécessaire.

Risques de répercussions négatives : L'engagement de personnel sur des contrats à durée déterminée d'une année seulement risque de prêter l'efficacité de la mise en œuvre des mesures.

Potentiel d'amélioration :

1.6. Conformité et adéquation aux besoins

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La Stratégie s'inscrit dans une volonté politique qui s'exprime notamment sous la forme de différents instruments parlementaires mais aussi dans les priorités établies par le Conseil d'Etat axe stratégique 3.1.5 du programme gouvernemental 2022 - 2026. Elle s'inscrit aussi à l'interface et en renforcement de différentes politiques / stratégies sectorielles défendues par le CE.

Le projet répond à un besoin avéré et une préoccupation forte de la société. Par contre, il ne se donne peut-être pas les moyens de répondre à la réelle urgence en termes de biodiversité, et mériterait d'être plus étoffé.

Une organisation de projet transversale est prévue pour permettre une mise en oeuvre des objectifs de la SCB dans les politiques sectorielles de l'Etat concernées.

Risques de répercussions négatives : Le projet ne se donne peut-être pas les moyens de répondre à la réelle urgence en termes de biodiversité, et mériterait d'être plus étoffé.

Potentiel d'amélioration : Stabiliser la gouvernance sous forme d'EPT fixes.

Environnement

2.1. Diversité biologique et espace naturel

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'impact positif est indéniable. Il s'agit de l'objectif même de la stratégie: la préservation de la biodiversité pour préserver les conditions de vie de la génération à venir.

Risques de répercussions négatives : Aucun

Potentiel d'amélioration :

2.2. Energie

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie /
Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La mesure relative à la pollution lumineuse 5.10 contribue à la réduction de la consommation d'énergie électrique dans le domaine public.

Des conflits/divergences étant envisageables entre la protection de la nature et la production d'E renouvelables de type éolien et hydraulique, la mesure 5.8 vise à concilier ces deux enjeux, qui ont une finalité commune, par le biais d'une prise en compte de la conservation des espèces prioritaires de manière sérieuse.

A noter que ces mesures, comme beaucoup d'autres dans la SCB, sont des mesures de renforcement.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.3. Mobilité et territoire

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Au niveau de la qualité de vie et du bien-être, la population bénéficie d'une biodiversité développée et peut ainsi être encouragée à utiliser la mobilité douce.

Au-delà des impacts du trafic aérien, la mesure 5.8 vise à réduire les impacts du trafic routier.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Rappel pour Nicolas: à rajouter dans le projet suite à la mise en consultation, l'entretien des talus lors de projets en faveur de la mobilité douce - pas seulement projets routiers et ferroviaires - .

2.4. Consommation de matériaux et recyclage

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La mesure 2-2, en intégrant la biodiversité dans la planification locale via les RCU, contribue à freiner l'imperméabilisation des sols, qui sont des creusets de biodiversité.

Les mesures 3-1, 3-4 et 3-5 contribuent à diminuer l'apport de polluants notamment pesticides et engrais dans le sol.

La mesure 5.12, avec pour objectif la préservation de la qualité des eaux, contribue bien évidemment au présent enjeu. La mesure 4-13, en permettant d'augmenter les surfaces revitalisées, contribue également à la protection des eaux.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La mesure relative à la pollution lumineuse 5.10 contribue à la réduction de la consommation d'énergie électrique dans le domaine public.

La création de nouvelles structures écologiques et de biotopes participent à l'épuration de l'air.

La mesure de réduction de fumures 3.4 participe au maintien d'une qualité de l'air dans les zones de protection de la biodiversité.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.7. Changement climatique et risques

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles

/ Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La création de nouvelles infrastructures écologiques, la réhabilitation de tourbières, l'agroforesterie, la revitalisation de cours d'eau et réhumidification de biotopes participent à atteindre les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce dernier.

A moindre échelle, la mesure 3.4, qui vise la réduction de l'emploi de fumures, participe également à la réduction des gaz à effets de serre N₂O.

La réduction des surfaces de sols imperméabilisés permet une meilleure résilience face aux risques de catastrophes naturelles.

A noter, finalement, que la stratégie est une réponse à l'urgence que présente la 6^{ème} extinction pour l'humanité.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

Société

3.1. Santé et prévention

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'effet sur la santé est positif. La SCB renforce d'autres politiques publiques inter-sectorielles qui visent à améliorer les conditions-cadres propices à la santé climat, phyto, DD, etc.. A noter que la santé mentale est positivement impactée par la qualité des paysages, elle-même améliorée par la SCB. De plus, la création d'espaces verts en ville peut stimuler l'envie de sortir, atténue les îlots de chaleurs. En revitalisant les cours d'eaux, on crée des milieux propices au ressourcement, au repos.

Point essentiel: la SCB vise à éviter la détérioration de nos conditions de vie, elle tente de prévenir un risque majeur pour la santé humaine.

La mesure concernant les passages à faune 5.8 contribue clairement à diminuer le nombre d'accidents.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Il faut renforcer encore les connexions entre politiques publiques en lien avec la santé et la biodiversité. Les compétences respectives doivent aussi être améliorées.

Les mesures liées à la sensibilisation pourraient définir quelques principes sur lesquels devraient reposer la communication au grand public, comme le rendre attentif à l'importance de la biodiversité pour la santé ou la nécessité de combler le fossé entre la perception que la population a de la biodiversité "plein de fleurs dans les champs" et son état effectif dramatique.

3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La SCB permet la mise à disposition de contenus pédagogiques utiles dans la formation obligatoire et post-obligatoire. Ceci devrait conduire à sensibiliser l'ensemble des élèves et étudiant.e.s à ces problématiques, d'une part, dans une perspective de formation généraliste. Dans une perspective de formation plus spécifique, cela devrait conduire à étoffer les compétences professionnelles des personnes travaillant dans les domaines portant une responsabilité vis-à-vis de la biodiversité horticulteurs-trices, paysagistes, etc., d'autre part.

L'impact sur l'offre culturelle pourrait s'en trouver légèrement renforcé grâce à des actions de sensibilisation menées par des organismes tels que le MHNF.

Les mesures de la SCB sont susceptibles de générer une offre plus forte de promenades ou excursions commentées dans la nature.

La mesure 5-7, qui vise à réduire les dérangements humains dans les zones sensibles, est extrêmement importante pour protéger la faune - par ex. des espèces d'oiseaux presque disparues dans le canton le sont à cause des dérangements humains et non à cause d'une perte d'habitat. La mesure est donc essentielle. Par contre, elle peut être une source de conflits en termes d'utilisation des lieux, qui ne seront plus propices à tout type d'activités. Pour prévenir ce risque dans une certaine mesure, des ambassadrices et ambassadeurs nature ont été prévus.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.3. Cohésion sociale

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le critère de la mixité sociale n'est pas traité mais aurait pu l'être. Dans une perspective intersectorielle, les objectifs de cohésion sociale auraient pu être intégrés dans la SCB - par ex. travail bénévole contribuant à la biodiversité, mesures en faveur de la biodiversité et favorisant en même temps la ré-intégration sur le marché du travail, promotion de la biodiversité à Bellechasse, d'ailleurs déjà mise en oeuvre.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Voir la justification de l'évaluation

3.4. Cadre de vie et espace public

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Au vu des réflexions - mais aussi réserves! - menées précédemment - critères 3.1 à 3.3-, la plupart des mesures semblent participer à la création d'un cadre de vie et un espace de vie de qualité, que ce soit de manière directe - paysages naturels - ou indirecte - paysages culturels -.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.5. Droits et sécurité

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les plans lumières communaux prévus dans la mesure 5-10 en faveur de réduction de la pollution lumineuse devraient prévoir la garantie de sentiment de sécurité nocturne au sein de la population. Le soutien apporté aux communes pour l'élaboration de leurs plans lumière devrait aussi aborder ce point-là. Cette évaluation ne concerne qu'une seule mesure et reste assez marginale.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : La formulation de la mesure 5-10 peut-être complétée par une ou deux phrases pour expliciter ce point. La note devrait dès lors être modifiée.

3.6. Gouvernance, vie politique et associative

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Points divers:

- L'objectif est d'assurer une bonne articulation avec les stratégies sectorielles
- Volonté de conciliation avec des domaines tels qu' E renouvelables.
- Mobilité peut contribuer à la biodiversité aussi, si cet enjeu est intégré en amont dans la planification des infrastructures de mobilité et en encouragement mobilité douce + entretiens talus ferroviaires.
- Intégrer les sols dans la gouvernance.
- Intégration des avantages santé dans le cadre de la sensibilisation à la biodiversité MHFN

Il faut renforcer encore les connexions entre politiques publiques en lien avec la santé et la biodiversité. Les compétences respectives doivent aussi être améliorées. En bref, l'inter-sectorialité et la transversalité sont à renforcer. Cet enjeu est illustré par l'exemple de la mixité sociale, qui aurait être pu être abordé. A contrario, le renforcement de la transversalité peut se heurte à la résistance des services et occasionner des tensions.

Ce projet renforcera la capacité d'action publique en prévoyant des objectifs, des mesures et des moyens -

financement et personnel -, et lui donnera une légitimité supplémentaire. Le fait que la SCB nécessite d'agir de manière transversale renforcera la capacité de collaboration des entités de l'administration cantonale, mais aussi des autres parties prenantes - communes, régions, acteurs privés comme les ONG.

Forte acceptabilité de la thématique nature/biodiversité dans la population, justifiant une dépense de l'Etat dans le domaine. Le besoin est documenté en termes d'urgence. Par contre, il y a une tension en ce qui concerne l'acceptabilité du projet en lui-même, entre les tenants de la protection de la nature qui ne le trouvent pas assez ambitieux, et ceux qui s'inquiètent du montant des investissements à court terme que le projet va occasionner.

Le projet est issu d'un processus participatif.

+ points mentionnés sous 1.6 cf gouvernance/organisation de projet

Risques de répercussions négatives : Le risque est que le projet ne réponde pas aux besoins réels en termes de crise de la biodiversité.

Voir les tensions mentionnées plus haut.

Potentiel d'amélioration : Le coût de la non-action pourrait être thématiqué dans la SCB, dont le chapitre financier ne devrait pas contenir que les incidences financières immédiates.

La question du renforcement de la capacité d'action publique mériterait également d'être évoquée dans le document.